

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

LIMITER CONTAMINATION PAR POLYFLUOROALKYLES ET PERFLUOROALKYLES -
(N° 1156)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD36

présenté par
M. Taupiac, rapporteur

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« arrêté »

les mots :

« voie règlementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.